

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 24.02.2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 février 2015, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Secrétaire de séance : BOULAY Arnaud

Représentés : BERNIGAUD Valérie par CLERC Christian, MARECHAL - DE JESUS Aurore par MARLIN Patrice.

Le compte-rendu du 26.01.2015 est approuvé à l'unanimité. Des précisions sont apportées au niveau du point « demande de subvention exceptionnelle de l'association Mémoire de Sornay ». Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec le Président de cette association qui désirait avoir quelques précisions sur le fait d'attribuer la subvention exceptionnelle a posteriori.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADES DE PLUSIEURS AGENTS COMMUNAUX

L'assemblée prend connaissance des possibilités d'avancement de certains agents communaux puis décide, à l'unanimité :

- de supprimer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et un poste de secrétaire de mairie et de créer deux postes d'attaché au 01.01.2015, au titre de la promotion interne – postes pré-affectés
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de créer un poste de Technicien au 01.01.2015, au titre de la promotion interne – poste pré-affecté
- de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, au 01.01.2015, au titre des avancements dans le cadre d'emploi
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01.01.2015, au titre des avancements dans le cadre d'emploi

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 1^{ER} ETAGE ECOLE GARÇONS : DEMANDE DE SUBVENTION PIIC POUR LA CREATION D'UNE 3^{EME} SALLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune ne dispose pas actuellement de locaux disponibles nécessaires aux activités des enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Un premier dossier concernant l'aménagement de deux salles au premier étage de l'école dite « de garçons » pour les nouvelles activités des enfants a été constitué en Mars 2014 pour un montant de 83 275.18 € TTC – 69 395.98 € H.T. et une subvention du Département au titre du PIIC 2014 d'un montant de 20 000 € a été accordée à notre commune.

Toutefois, au vu du nombre important d'enfants inscrits aux activités périscolaires et dans le but de permettre dans un deuxième temps le regroupement des classes primaires dans un seul site « l'école de garçons », le projet de création d'une troisième salle de classe a été adopté en séance du Conseil Municipal du 11/08/2014.

Pour ces travaux, une estimation sommaire a été réalisée par le cabinet ARCAD'26, société d'architectes à LOUHANS (71), qui s'élève à 55 920.00 € T.T.C. 46 600.00 € H.T.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la constitution, dans le cadre de ces travaux, d'un dossier de demande de subvention au titre du PIIC 2015 (programme pour investissement intercommunal et communal).

Le Conseil Municipal, avec une abstention (Julien PRUDENT), sollicite une aide du Département dans le cadre du PIIC 2015 concernant les travaux de création d'une 3^{ème} salle de classe, demande au Département une dérogation pour commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention, et autorise le Maire à constituer le dossier et signer tous les documents s'y rapportant.

SERVICES DU GIP E-BOURGOGNE : PROPOSITION DE RECEPTION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN MEL

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, le Conseil pourrait être convoqué par voie électronique via la plateforme e-bourgogne.

Chaque conseiller recevrait un message sur son adresse mél et aurait accès à l'ordre du jour et à tous les documents nécessaires pour la séance du conseil municipal. Il n'y aurait plus de convocation papier envoyée par courrier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dématérialisation des convocations.

Toutefois, il est proposé et validé que pour les deux ou trois prochaines séances, une convocation papier soit adressée par courrier en plus de la convocation dématérialisée, le temps que chacun puisse être à même d'utiliser ce nouveau service du GIP e-bourgogne.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION PERÇUE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer une durée d'amortissement d'une subvention de l'Agence de l'Eau concernant la station d'épuration, d'un montant de 79.24 € et perçue sur l'exercice 2014 du budget assainissement.

Suite à la demande du Comptable du Trésor, il serait souhaitable de fixer cette durée à 1 an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la durée d'amortissement susvisé à 1 an, et dit que les écritures correspondantes seront prévues sur l'exercice 2015 – Budget Assainissement.

ETUDE DE DEVIS (SOCIETES DE NETTOYAGE)

Le conseil municipal prend connaissance de deux devis de sociétés de nettoyage pour effectuer une intervention dans la cuisine du foyer rural. A l'unanimité, la société retenue est PETKOVIC propreté-multiservice de Châteaurenaud, pour un montant de 672 € TTC.

PROPOSITION D'ELABORATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE

La Loi n°2014-10 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle s'inscrit dans les objectifs du Plan Ecophyto 2018 de réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le territoire français à l'horizon 2018.

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, de santé-environnement et de préservation des ressources naturelles, les collectivités peuvent s'engager dans différentes démarches, plus ou moins ambitieuses, allant du Plan de Désherbage Communal (PDC) au Plan de Gestion Différenciée et aux démarches de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Le niveau d'engagement dans ces démarches pourra être atteint de façon progressive.

Monsieur le Maire tient à rappeler que depuis 2014, deux agents communaux détiennent le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément Certiphyto, qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

Concernant la commune de Sornay, Monsieur le Maire propose la réalisation d'un Plan de Désherbage Communal (PDC). Celui-ci constitue une méthodologie raisonnées et progressive de mise en œuvre de bonnes pratiques de traitements phytosanitaires et de développement de techniques alternatives au désherbage chimique.

Le PDC ferait l'objet d'un cahier des charges réalisé en collaboration avec un prestataire. Plusieurs étapes composent un PDC : inventaire des pratiques de la commune, définition des objectifs d'entretien, classement des

zones à désherber et choix des méthodes d'entretien, enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal, bilan annuel du plan de désherbage.

Monsieur le Maire informe des possibilités de subventionnements de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional. Ces aides pourraient être maximales (80%) si le projet de PDC est mené dans un cadre collectif (plusieurs communes).

Le conseil municipal, avec 2 abstentions (P.LECUELLE et D.FICHET) donne un accord de principe pour la réalisation d'un Plan de Désherbage Communal.

COMPTE-RENDU DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE RELATIF A LA REFORME DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

L'assemblée est informée qu'au 01.07.2015, la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus les instructions des dossiers relatifs à l'application du droit des sols (ADS), suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat, concernant les communes compétentes en urbanisme appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent plus de 10 000 habitants.

La commune de Sornay est directement concernée, tout comme 11 autres collectivités appartenant à la Communauté de Communes Cœur de Bresse et à la Communauté de Communes Saône Seille Sône.

Aucune rétrocession n'est prévue par les services de l'Etat tant au niveau des locaux, du personnel que du matériel.

Parmi la liste exhaustive des structures auxquelles peut être confiée l'instruction des actes d'urbanisme prévue par l'article R423-15 du code de l'urbanisme, les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités peuvent se voir conférer l'instruction de tels dossiers.

Le comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne a répondu favorablement à la demande locale de création et de fonctionnement d'un service mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme. Actuellement, 2 postes d'instructeur des actes d'urbanisme, qui seront basés à Louhans-Châteaurenaud sont à pourvoir au 15 juin prochain.

Il est à noter qu'en conséquence du désengagement de l'Etat, les communes concernées qui n'instruiront pas elles-mêmes leurs dossiers auront à financer ce service extérieur. Un tableau de données chiffrées avec estimatif du nombre annuel de dossiers d'urbanisme de chaque collectivité est présenté.

AFFAIRES DIVERSES

SECURISATION SUR LA RD971 : POINT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET

Monsieur le Maire informe qu'au sujet de la demande de Monsieur le Sous-préfet de sécuriser la RD971 dans les communes de Louhans à Brienne, tout projet inscrit en dehors d'une agglomération ne pourra faire l'objet d'une subvention DETR (de l'Etat). En conséquence, aucun dossier ne sera proposé concernant la commune de Sornay.

BILAN D'ACTIVITE DU SYDESL

Le bilan d'activités 2013 du SYDESL est communiqué au conseil municipal.

COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS DU 14.02.2015

En marge du compte-rendu de la commission bâtiments, Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa visite à la DDT de Mâcon relativement au projet de création de 3 salles de classe et d'un escalier extérieur à l'école des garçons. Aucune remarque particulière n'est à signaler. Une autre visite à la sous-préfecture de Louhans est prévue dans quelques jours pour discuter de ce même dossier.

Patrick LECUELLE, adjoint au Maire, relate la commission bâtiment du 14 février dernier. Les membres se sont rendus au 1^{er} étage de l'école des garçons afin de voir l'évolution des travaux de démolition des cloisons effectués par les agents communaux. Ils se sont ensuite déplacés au foyer rural où ils ont pu découvrir la cloison séparative installée par M. CARRE Bernard, ont discuté de l'emplacement à prévoir pour le défibrillateur, et ont étudié les solutions à envisager au niveau de la cuisine qui nécessiterait des travaux de réfection. Puis, ils se sont rendus à la salle à vocation socio culturelle dans laquelle les revêtements muraux

sont en mauvais état et le rideau ainsi que certaines ouvertures sont à réparer. Ils ont terminé leur visite par le stade municipal Christian Danjean. L'extension du bâtiment est inachevée. Un travail de réflexion sera bientôt mené afin d'étudier les travaux à réaliser pour que cette salle puisse être utilisée, la commune se trouvant face à un manque évident de salles.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ELABORATION DU BUDGET 2015

Les dates de la prochaine commission finances et d'adoption du budget sont communiquées.

TENUE DU BUREAU DE VOTE ET TABLE DE DEPOUILLEMENT DES 22 ET 29 MARS 2015

Le conseil municipal constitue les équipes qui seront présentes pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement des scrutins des 22 et 29 mars 2015.

Il prend connaissance d'un courrier de l'association des parents d'élèves qui demande l'autorisation de mettre en place une buvette et vente de brioches sur la place de la mairie lors des deux scrutins. Un avis favorable est donné.

POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Patrice MARLIN, adjoint au Maire et coordonnateur du recensement de la population indique que la collecte de recensement 2015 est terminée. Le résultat sera connu l'an prochain. Monsieur MARLIN tient à signaler le bon accueil général qu'ont pu recevoir les agents recenseurs.

INFORMATIONS SCOT

Deux documents relatifs au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la Bresse Bourguignonne sont communiqués aux conseillers.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Nadine BOULAY, adjointe au Maire dresse le compte-rendu du dernier conseil d'école. Il est à noter qu'à l'unanimité des membres présents lors de ce conseil, il a été décidé de ne pas proposer de nouveaux questionnaires sur les rythmes scolaires étant donné le manque de salles ne permettant pas de changements des horaires des nouvelles activités périscolaires (NAP). Une réflexion est en cours afin d'offrir d'autres activités aux enfants participant aux NAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40 mn.



**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**

